



Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie
CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire - 30 juin 2026 - 12 h 30

Sont présents(e)s :

M. Simon Beaudry, conseiller de comté, maire de Saint-Côme
Mme Audrey Boisjoly, préfète suppléante/adjointe, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Mme Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
M. Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Mme Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
M. Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
M. Karl Lacouvée, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
M. Charles-André Pagé, conseiller de comté, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Mme Isabelle Perreault, préfet
M. Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Mme Sylvie Roberge, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Béatrix
M. Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Sont absents(e)s :

M. Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
M. Robert Chicoine, conseiller de comté, maire de Notre-Dame-de-la-Merci
Mme Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey

Sont également présent(s):

Mme Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Josée Caron, adjointe de direction
M. Maxime Filiatreault, directeur générale adjoint et directeur des Services administratifs et de l'amélioration continue
M. Frédérick Venne, associé chez DCA, Comptable professionnel agréé, inc.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CM-06-239-2026

Le quorum ayant été constaté, il esil est proposé par M. Mario Venne, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que la présente séance ordinaire / extraordinaire soit ouverte à 12 h 32.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-06-240-2026

Il est proposé par Mme Sylvie Roberge, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

3. ADMINISTRATION

3.1. États financiers au 31 décembre 2025 audits et consolidés - Adoption

CM-06-241-2026

Considérant que la MRC de Matawinie a préparé ses états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables applicables au secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP);

Considérant que ces états financiers consolidés incluent les activités financières de la MRC ainsi que celles des organismes qui sont sous son contrôle;

Considérant que les états financiers consolidés ont été audité par DCA, Comptable Professionnel Agréé, lequel a émis son rapport en date du 30 juin 2026;

Considérant que le rapport d'audit externe confirme que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la MRC et

des résultats de ses activités;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement ce qui suit :

- d'approuver et d'adopter les états financiers consolidés de la MRC Matawinie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tels que présentés;
- d'autoriser la préfet et la direction générale à signer ces documents financiers au nom de la MRC;
- de transmettre les documents financiers et les formulaires requis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) selon les exigences légales en vigueur.

4. MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAWINIE

4.1. Règlement 257-2025-01 modifiant le règlement 257-2025 afin d'augmenter les dépenses et l'emprunt de 905 000\$ - Adoption

CM-06-242-2026

Considérant que le règlement numéro 257-2025 décrète une dépense et un emprunt de 5 462 000 \$ pour le projet de collecte et de transport des matières résiduelles du regroupement intermunicipal;

Considérant que l'annexe A dudit règlement établit l'estimation détaillée des coûts et des immobilisations;

Considérant que des ajustements doivent être apportés à cette estimation afin de refléter les coûts réels et révisés du projet;

Considérant que ces ajustements se traduisent notamment par une augmentation des coûts estimés de 905 000 \$;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter en conséquence le montant de la dépense et de l'emprunt décrétés par le règlement numéro 257-2025;

Considérant qu'il y a également lieu de remplacer l'annexe A dudit règlement;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 17 juin 2026;

Considérant que le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 17 juin 2026;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Sophie Galarneau et résolu unanimement que le règlement d'emprunt numéro 257-2025-1 soit et est adopté.

5. VARIA

Aucun point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

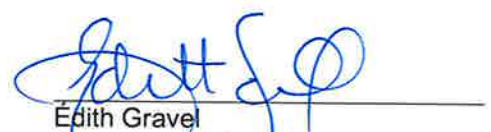
Aucune question n'est adressée au Conseil de la MRC.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-06-243-2026

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Sophie Galarneau et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 13 h 25.


Isabelle Perreault
Préfet


Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière